



**Comité Syndical du Syndicat Mixte des nappes souterraines de la plaine du  
Roussillon**

**Jeudi 13 février 2025 à 15h00**

**à la Salle Canigou – Site Christian Bourquin**

**30 rue Pierre Bretonneau - 66000 PERPIGNAN**

**Ordre du jour**

- I. Compte Rendu du précédent Comité Syndical
- II. Informations
  - Information des décisions prises par le Président
  - Présentation de l'état des nappes
  - Autres informations
- III. Administration du Syndicat Mixte
  - Débat d'Orientation Budgétaire
  - Fongibilité des crédits
- IV. Autres dossiers techniques
  - Renouvellement du parc des sondes piézométriques pour le suivi des nappes
  - Expérimentation de la recharge artificielle des nappes dans la vallée du Tech
  - Suivi annuel quantitatif et qualitatif des nappes : présentation du rapport 2024

## Délibérations prises :

- *Délibération n°1* : Débat d'Orientation Budgétaire 2025
- *Délibération n°2* : Fongibilité des crédits dans le référentiel M57
- *Délibération n°3* : Renouvellement du parc de sondes piézométriques
- *Délibération n°4* : Expérimentation 2024 de la recharge du Tech
- *Délibération n°5* : Suivi quantitatif et qualitatif des nappes de la plaine du Roussillon – Année 2024



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

OBJET	Débat d'Orientation Budgétaire 2025
<b>Nombre de Conseillers en exercice : 39</b> <b>Présents : 17</b> <b>Votants : 24</b> <b>Pour : 24    Contre : 0    Abstention : 0</b>  <b>Délib. 1 - 13/02/2025</b>	Certifié exécutoire Transmis à la Préfecture de PERPIGNAN Le Par porteur Publié le Notifié le

**L'an deux mille vingt-cinq, le treize février** le Comité du Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la plaine du Roussillon regroupant les collectivités territoriales suivantes - Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, Perpignan Méditerranée Métropole, la Communauté de Communes Sud Roussillon, la Communauté de Communes des Aspres, la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris, le Syndicat Intercommunal pour l'alimentation en eau potable (SIAEP) de Les Cluses Le Perthus, le SIAEP Bouleternère, le SMIPEP Leucate le Barcarès, et les communes de Céret, Claira, Corneilla de la rivière, Ille sur Têt, Le Boulou, Maureillas las Illas, Millas, Néfiach, Pia, Saint-Féliu d'amont, Saint Jean Pla de Corts, Salses le château, Taillet, Vivès - dûment convoquées, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Canigou, Site Christian Bourquin, 30 rue Pierre Bretonneau à Perpignan, sous la Présidence de Nicolas GARCIA:

**Présents** MMES ROLLAND (T) - PERAL (T) - VIVES (T) - PASTOR BARNEOUD (S) - LESNE (S) - OLIVE (S)  
MM GARCIA (T) - DURAND (T) - MEDINA (T) - GILLON (T) - HARIBOU (T) - BATAILLE (T) - AYBAR (S) - VIZERN (T) - SENYARICH (T) - BOTTEIN (T) - DUGNAC (T)

**Excusés :** MMES MALHERBE - FITER - BRETON  
MM CHIVILO - VOISIN - GARCIA M - ALIS - VILA PASOLA - CHAMBAUD

**Absents ayant donné pouvoir :**  
Mme MALHERBE à M. N. GARCIA  
M. ALIS à M. GILLON  
Mme FITER à Mme ROLLAND  
M. M GARCIA à Mme PERAL  
Mme BRETON à M. BATAILLE  
M. VILA PASOLA à M. SENYARICH  
M. CHAMBAUD à M. BOTTEIN



Le Président expose que le Débat d'Orientation Budgétaire constitue la première étape de ce cycle budgétaire annuel. Il permet notamment au Comité Syndical, conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 du CGCT de discuter :

- des orientations budgétaires ;
- des engagements pluriannuels envisagés ;
- de la structure et la gestion de la date ;

La notice explicative du Débat d'Orientation Budgétaire, jointe à la présente délibération, présente le contexte financier actuel et des orientations stratégiques qui en découlent, un bilan financier estimatif de l'année 2024 et les orientations proposées pour l'année 2025.

Le Débat d'Orientation Budgétaire n'a pas de caractère décisionnel. Il doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'État puisse s'assurer du respect de ces dispositions légales.

En outre, ce débat doit être suivi du vote du budget dans un délai maximum de 2 mois.

~ ~ ~ ~ ~

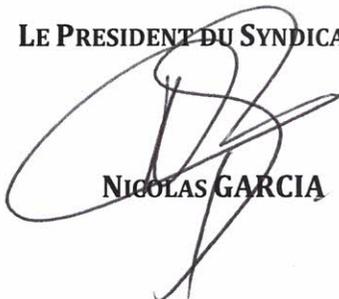
En conclusion de ce qui précède et après en avoir délibéré le Comité Syndical :

- **PRENDS ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2025 fondée sur le document ci-joint.

Fait et délibéré à Perpignan, le

13 FEV 2025

**LE PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE**



**NICOLAS GARCIA**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

OBJET	Fongibilité des crédits dans le référentiel M57
<b>Nombre de Conseillers en exercice : 39</b> <b>Présents : 17</b> <b>Votants : 24</b> <b>Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0</b>  <b>Délib. 2 - 13/02/2025</b>	Certifié exécutoire Transmis à la Préfecture de PERPIGNAN Le Par porteur Publié le Notifié le

**L'an deux mille vingt-cinq, le treize février** le Comité du Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la plaine du Roussillon regroupant les collectivités territoriales suivantes - Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, Perpignan Méditerranée Métropole, la Communauté de Communes Sud Roussillon, la Communauté de Communes des Aspres, la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris, le Syndicat Intercommunal pour l'alimentation en eau potable (SIAEP) de Les Cluses Le Perthus, le SIAEP Bouleternère, le SMIPEP Leucate le Barcarès, et les communes de Céret, Claira, Corneilla de la rivière, Ille sur Têt, Le Boulou, Maureillas las Illas, Millas, Néfiach, Pia, Saint-Féliu d'amont, Saint Jean Pla de Corts, Salses le château, Taillet, Vivès - dûment convoquées, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Canigou, Site Christian Bourquin, 30 rue Pierre Bretonneau à Perpignan, sous la Présidence de Nicolas GARCIA:

**Présents** MMES ROLLAND (T) - PERAL (T) - VIVES (T) - PASTOR BARNEOUD (S) - LESNE (S) - OLIVE (S)  
MM GARCIA (T) - DURAND (T) - MEDINA (T) - GILLON (T) - HARIBOU (T) - BATAILLE (T) - AYBAR (S) - VIZERN (T) - SENYARICH (T) - BOTTEIN (T) - DUGNAC (T)

**Excusés :** MMES MALHERBE - FITER - BRETON  
MM CHIVILO - VOISIN - GARCIA M - ALIS - VILA PASOLA - CHAMBAUD

**Absents ayant donné pouvoir :** Mme MALHERBE à M. N. GARCIA  
M. ALIS à M. GILLON  
Mme FITER à Mme ROLLAND  
M. M GARCIA à Mme PERAL  
Mme BRETON à M. BATAILLE  
M. VILA PASOLA à M. SENYARICH  
M. CHAMBAUD à M. BOTTEIN



Le Président expose que le Syndicat Mixte des nappes a adopté la nomenclature M57 à compter de l'exercice 2024.

Le cadre des dépenses imprévues dans le référentiel M57 diffère de celui mis en œuvre par d'autres nomenclatures. Ainsi, il n'est pas possible, comme le permet la M14 de voter des crédits de dépense imprévues sur un chapitre spécifique de chaque section jusqu'à hauteur de 7,5% des dépenses réelles prévisionnelles de la section.

En revanche, l'instruction comptable et budgétaire M57 permet une souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Comité Syndical de déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédit de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Dans ce cas, le Président informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance. A noter que s'agissant des autorisations de programme ou d'engagement, le Président ne peut pas procéder à des transferts d'autorisation de chapitre à chapitre.

Cette disposition, dite fongibilité asymétrique, permettrait d'amender si besoin la répartition des crédits budgétaire entre chaque chapitre budgétaire afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition et sans modifier le montant global des sections d'investissement et de fonctionnement. Cette disposition permettrait de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité.



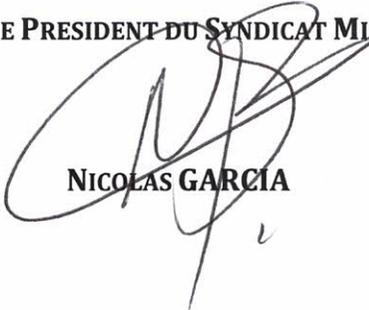
En conclusion de ce qui précède et après en avoir délibéré le Comité Syndical :

- **AUTORISE** le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnels, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

Fait et délibéré à Perpignan, le **13 FEV. 2025**

**LE PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE**

**NICOLAS GARCIA**





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

OBJET	Renouvellement du parc de sondes piézométriques
<b>Nombre de Conseillers en exercice : 39</b> <b>Présents : 17</b> <b>Votants : 24</b> <b>Pour : 24    Contre : 0    Abstention : 0</b>  <b>Délib. 3 - 13/02/2025</b>	Certifié exécutoire Transmis à la Préfecture de PERPIGNAN Le Par porteur Publié le Notifié le

**L'an deux mille vingt-cinq, le treize février** le Comité du Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la plaine du Roussillon regroupant les collectivités territoriales suivantes - Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, Perpignan Méditerranée Métropole, la Communauté de Communes Sud Roussillon, la Communauté de Communes des Aspres, la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris, le Syndicat Intercommunal pour l'alimentation en eau potable (SIAEP) de Les Cluses Le Perthus, le SIAEP Bouleternère, le SMIPEP Leucate le Barcarès, et les communes de Céret, Claira, Corneilla de la rivière, Ille sur Têt, Le Boulou, Maureillas las Illas, Millas, Néfiach, Pia, Saint-Féliu d'amont, Saint Jean Pla de Corts, Salses le château, Taillet, Vivès - dûment convoquées, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Canigou, Site Christian Bourquin, 30 rue Pierre Bretonneau à Perpignan, sous la Présidence de Nicolas GARCIA:

**Présents** MMES ROLLAND (T) - PERAL (T) - VIVES (T) - PASTOR BARNEOUD (S) - LESNE (S) - OLIVE (S)  
MM GARCIA (T) - DURAND (T) - MEDINA (T) - GILLON (T) - HARIBOU (T) - BATAILLE (T) - AYBAR (S) - VIZERN (T) - SENYARICH (T) - BOTTEIN (T) - DUGNAC (T)

**Excusés :** MMES MALHERBE - FITER - BRETON  
MM CHIVILO - VOISIN - GARCIA M - ALIS - VILA PASOLA - CHAMBAUD

**Absents ayant donné pouvoir :** Mme MALHERBE à M. N. GARCIA  
M. ALIS à M. GILLON  
Mme FITER à Mme ROLLAND  
M. M GARCIA à Mme PERAL  
Mme BRETON à M. BATAILLE  
M. VILA PASOLA à M. SENYARICH  
M. CHAMBAUD à M. BOTTEIN



Le Président expose que l'une des missions fondamentales du Syndicat Mixte des nappes est le suivi quantitatif et qualitatif des nappes de la plaine du Roussillon.

Dans ce cadre, le Syndicat Mixte est maître d'ouvrage d'un réseau de suivi piézométrique doté de 32 ouvrages présents sur l'ensemble de la plaine du Roussillon. Pour chacun de ces points de suivi l'équipement suivant est nécessaire :

- Une sonde permettant de mesurer le niveau d'eau
- Une centrale d'acquisition permettant d'enregistrer à pas de temps fin les mesures effectuées
- Un système permettant la télétransmission des données « en temps réel ».

En 2013, le Syndicat Mixte a procédé au renouvellement du parc de sondes piézométriques au travers d'un marché de fournitures à bon de commande.

Aujourd'hui, de nombreuses sondes de notre parc sont vieillissantes (certaines ont plus de 10 ans) et arrivent donc en fin de vie. Il apparaît nécessaire d'anticiper leur renouvellement. Par ailleurs, la plupart des sondes équipant le réseau du Syndicat Mixte utilisent le réseau mobile 2G pour la télétransmission des données. Il s'avère que les opérateurs téléphoniques ont annoncé la fin du réseau 2G d'ici fin 2026, ce qui rendrait ces matériels inutilisables pour la télétransmission.

25 sondes du réseau piézométriques sont vieillissantes et utilisent le réseau 2G. Il s'avère donc nécessaire d'anticiper leur changement. Afin d'avoir des tarifs attractifs et de procéder graduellement à leur renouvellement, il est proposé de réaliser un marché de fournitures à bon de commande de deux ans renouvelables une fois.

Le coût d'investissement total pour le renouvellement de 25 sondes est estimé à 60 000 € H.T.

Cet investissement est susceptible d'être aidé à hauteur de 80% par nos partenaires, Agence de l'Eau et Région, notamment.

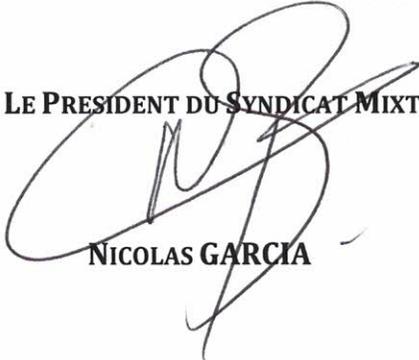


En conclusion de ce qui précède et après en avoir délibéré le Comité Syndical :

- **ACTE** le lancement d'un marché de fournitures à bon de commande afin de renouveler le parc de sondes piézométriques du Syndicat Mixte ;
- **DELEGUE** au Président la rédaction et l'exécution de ce marché, sur les bases des éléments définies ci avant ;
- **AUTORISE** le Président à solliciter les partenaires financiers du Syndicat Mixte pour une participation la plus élevée possible au financement de ce marché,

Fait et délibéré à Perpignan, le **13 FEV. 2025**

**LE PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE**

  
**NICOLAS GARCIA**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

OBJET	Expérimentation 2024 de la recharge du Tech
<b>Nombre de Conseillers en exercice</b> : 39 <b>Présents</b> : 17 <b>Votants</b> : 24 <b>Pour</b> : 24 <b>Contre</b> : 0 <b>Abstention</b> : 0  <b>Délib. 4 - 13/02/2025</b>	Certifié exécutoire Transmis à la Préfecture de PERPIGNAN Le Par porteur Publié le Notifié le

L'an deux mille vingt-cinq, le treize février le Comité du Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la plaine du Roussillon regroupant les collectivités territoriales suivantes - Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, Perpignan Méditerranée Métropole, la Communauté de Communes Sud Roussillon, la Communauté de Communes des Aspres, la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérès, le Syndicat Intercommunal pour l'alimentation en eau potable (SIAEP) de Les Cluses Le Perthus, le SIAEP Bouleternère, le SMIPEP Leucate le Barcarès, et les communes de Céret, Clair, Corneilla de la rivière, Ille sur Têt, Le Boulou, Maureillas las Illas, Millas, Néfiach, Pia, Saint-Féliu d'amont, Saint Jean Pla de Corts, Salses le château, Taillet, Vivès - dûment convoquées, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Canigou, Site Christian Bourquin, 30 rue Pierre Bretonneau à Perpignan, sous la Présidence de Nicolas GARCIA:

**Présents** MMES ROLLAND (T) – PERAL (T) – VIVES (T) – PASTOR BARNEOUD (S) – LESNE (S) – OLIVE (S)  
MM GARCIA (T) – DURAND (T) – MEDINA (T) – GILLON (T) – HARIBOU (T) – BATAILLE (T) – AYBAR (S) – VIZERN (T) – SENYARICH (T) – BOTTEIN (T) – DUGNAC (T)

**Excusés** : MMES MALHERBE – FITER – BRETON  
MM CHIVILO – VOISIN -GARCIA M – ALIS -VILA PASOLA - CHAMBAUD

**Absents ayant donné pouvoir** : Mme MALHERBE à M. N. GARCIA  
M. ALIS à M. GILLON  
Mme FITER à Mme ROLLAND  
M. M GARCIA à Mme PERAL  
Mme BRETON à M. BATAILLE  
M. VILA PASOLA à M. SENYARICH  
M. CHAMBAUD à M. BOTTEIN

~ ~ ~ ~ ~

Le Président expose qu'en 2024, le Syndicat Mixte avec un groupe de travail constitué par les différents services de l'Etat, le Syndicat Mixte du Tech, l'ASA du Canal de Corbère et la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris, a réalisé une expérimentation de recharge des nappes dans la vallée du Tech.

Les modalités de cette expérimentation étaient les suivantes :

- Selon la période de l'année et le débit du Tech, l'eau du fleuve a été prélevée via le canal des Albères
- L'eau du canal a été lâchée dans différents affluents du Tech et agouilles pour infiltration et recharge des aquifères.
- Un suivi des eaux souterraines et des eaux superficielles a été réalisé pour apprécier les impacts de cette recharge.

Le rapport relatif à cette action est joint à la présente délibération mais est également téléchargeable sur notre site internet et peut être transmis en format papier sur simple demande.



En conclusion de ce qui précède et après en avoir délibéré le Comité Syndical :

- **DONNE ACTE** au Président de la présentation du rapport relatif à l'expérimentation de la recharge artificielle des nappes dans la vallée du Tech.

Fait et délibéré à Perpignan, le **13 FEV. 2025**

**LE PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE**

**NICOLAS GARCIA**



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

OBJET	Suivi quantitatif et qualitatif des nappes de la plaine du Roussillon – Année 2024
<b>Nombre de Conseillers en exercice</b> : 39 <b>Présents</b> : 17 <b>Votants</b> : 24 <b>Pour</b> : 24 <b>Contre</b> : 0 <b>Abstention</b> : 0  <b>Délib. 5 – 13/02/2025</b>	Certifié exécutoire Transmis à la Préfecture de PERPIGNAN Le Par porteur Publié le Notifié le

**L'an deux mille vingt-cinq, le treize février** le Comité du Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la plaine du Roussillon regroupant les collectivités territoriales suivantes - Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, Perpignan Méditerranée Métropole, la Communauté de Communes Sud Roussillon, la Communauté de Communes des Aspres, la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris, le Syndicat Intercommunal pour l'alimentation en eau potable (SIAEP) de Les Cluses Le Perthus, le SIAEP Bouleternère, le SMIPEP Leucate le Barcarès, et les communes de Céret, Clair, Corneilla de la rivière, Ille sur Têt, Le Boulou, Maureillas las Illas, Millas, Néfiach, Pia, Saint-Féliu d'amont, Saint Jean Pla de Corts, Salses le château, Taillet, Vivès - dûment convoquées, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Canigou, Site Christian Bourquin, 30 rue Pierre Bretonneau à Perpignan, sous la Présidence de Nicolas GARCIA:

**Présents** MMES ROLLAND (T) – PERAL (T) – VIVES (T) – PASTOR BARNEOUD (S) – LESNE (S) – OLIVE (S)  
MM GARCIA (T) – DURAND (T) – MEDINA (T) – GILLON (T) – HARIBOU (T) – BATAILLE (T) – AYBAR (S) – VIZERN (T) – SENYARICH (T) – BOTTEIN (T) – DUGNAC (T)

**Excusés** : MMES MALHERBE – FITER – BRETON  
MM CHIVILO – VOISIN -GARCIA M – ALIS -VILA PASOLA - CHAMBAUD

**Absents ayant donné pouvoir** : Mme MALHERBE à M. N. GARCIA  
M. ALIS à M. GILLON  
Mme FITER à Mme ROLLAND  
M. M GARCIA à Mme PERAL  
Mme BRETON à M. BATAILLE  
M. VILA PASOLA à M. SENYARICH  
M. CHAMBAUD à M. BOTTEIN



Le Président expose que le suivi quantitatif et qualitatif des nappes constitue l'une des missions fondamentales du Syndicat Mixte. Concernant l'aspect quantitatif, le Syndicat Mixte est maître d'ouvrage du réseau piézométrique de référence sur l'ensemble de la plaine du Roussillon.

Le Syndicat Mixte assure également historiquement le suivi des intrusions salines sur la bordure côtière.

Ces suivis quantitatifs et qualitatifs font l'objet de rapports annuels et d'une présentation en Comité Syndical. Ces documents sont joints à la présente délibération mais sont également téléchargeables et disponibles sur simple demande en format papier



En conclusion de ce qui précède et après en avoir délibéré le Comité Syndical :

- **DONNE ACTE** au Président de la présentation du bilan du suivi quantitatif et qualitatif des nappes de la plaine du Roussillon pour l'année 2024.

Fait et délibéré à Perpignan, le **13 FEV. 2025**

**LE PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE**

**NICOLAS GARCIA**